



Service Régional Forêt et Bois
DRAAF Occitanie

Copies : DREAL Occitanie,
Conseil Régional

Foix, le 17 Février 2020

Monsieur,

Le collectif SOS forêt Pyrénées a vu le jour début 2019.

Il s'agit d'un collectif pyrénéen d'associations, de syndicats de professionnels de la forêt et de personnalités qualifiées ayant la volonté de créer une force de veille citoyenne et d'action face aux pressions toujours croissantes exercées sur l'écosystème forestier.

L'une de nos associations membre nous a alerté sur la réflexion actuelle de vos services, d'autoriser la plantation des sapins méditerranéens en piémont des massifs d'Occitanie où existent des peuplements naturels de Sapin pectiné (*Abies alba*).

Le sapin de Bornmuller, le sapin de Cephalonie et le sapin de Nordmann seraient envisagés, alors qu'ils s'hybrident avec le Sapin pectiné (*Abies alba*), espèce autochtone d'Occitanie.

La plantation de sapins méditerranéens compromet donc, à terme, l'existence de ces peuplements et de cette espèce telle que nous les connaissons aujourd'hui.

Nous avons appris que serait discutée lors de la prochaine Commission Régionale de la Forêt et du Bois la possibilité de laisser 500 mètres de marge de sécurité entre les futures plantations et les sapinières identifiées en piémont par une méthode cartographique, BD Carto.

Pour nous, cette précaution ne tient pas. En effet, les préconisations de distance sont normalement basées sur la forme de la courbe de dispersion du pollen. L'essentiel du pollen tombant à courte distance chez les sapins (moins d'une centaine de mètres), il n'est pas illogique de donner 500 m comme distance tampon. Ceci dit, la pollinisation longue distance existe, sur parfois plusieurs kilomètres.

C'est ce qui avait été noté sur un parcellaire étudié sur le mont Ventoux il y a quelques années par l'INRA : des semis avaient été observés jusqu'à 6 kms des sapinières d'origine – chaque graine étant issue d'arbres et de peuplements différents, car se déplaçant en fonction du vent.

D'autre part, une vaste sapinière pourrait "noyer" l'impact génétique. Or les peuplements classés en conservatoire génétique sont au milieu de grandes forêts. C'est pour eux qu'ont très certainement, été retenus ces 500 mètres. Mais des sapins installés à côté de petits massifs (Volvestre, Tenelle en Aveyron...) ont absolument besoin de vastes zones de protection.

Les petites sapinières de piémont étant innombrables en Occitanie, il nous apparaît difficile voire impossible d'édicter des préconisations générales à l'échelle de la région. Elles font partie de la richesse du patrimoine forestier régional.

C'est pourquoi nous nous opposons à leur introduction et à leur subventionnement public en Occitanie. L'absence d'études d'impact sérieuses concernant les conséquences d'introductions de sapins méditerranéens nous conforte dans cette position.

Il semble exister d'autres voies, aux incidences moindres en matière de génétique, pour adapter les sapinières aux effets du changement climatique.

Par exemple, les sapins de l'Aude (plateau de Sault) replantés partout en France depuis le 19ème siècle ont la même réputation que le sapin de Bornmuller provenant des zones humides et subhumides de Turquie : il leur faut une pluviométrie importante.

A titre de comparaison mais également, de proposition d'alternative, la sapinière plurimillénaire de Sainte Croix Volvestre (31), banque à graines de sapins de basse altitude (350 mètres), est adaptée à une pluviométrie moindre. La commune de Sainte-Croix-Volvestre a connu 464 millimètres de pluie en 2019.

Pourquoi ne pas étudier des provenances d'*Abies alba* d'origine génétique française (montagne de Lure, Ste Croix Volvestre, Arques dans les Corbières, etc).

D'autre part, les études génétiques portant sur les sapins "corses" n'ont pas réussi à les distinguer des sapins du continent (données à réactualiser sans doute). Il est possible que les populations du sud de l'Italie soient dans le même cas. Or ces populations sont véritablement placées elles aussi dans des conditions relativement sèches.

Comment avant d'envisager ces possibilités, peut-on justifier au nom du changement climatique, le subventionnement public pour le semis de sapins méditerranéens, mettant en danger certain l'essence locale ? alors que des solutions locales semblant plus pertinentes n'ont pas été testées ?

Pour les membres du collectif SOS Forêt, l'introduction et le subventionnement de sapins méditerranéens en Occitanie doivent être totalement proscrits sur le moyen terme forestier (50 ans). Des essais d'introduction d'*Abies alba* en provenance de leur limite de répartition sud de leur aire chorologique devront être mis en œuvre.

Restant à votre disposition pour de plus amples échanges,

Veillez agréer, Monsieur, l'expression de nos sincères salutations.

Le collectif SOS forêts Pyrénées

Site internet : www.sosforetpyrenees.com

Nous contacter : contact@sosforetpyrenees.com